

LES ATTRIBUTIONS DU CTC EN MATIÈRE DE RÈGLEMENT DES CONFLITS ÉCHAPPANT À L'AUTORITÉ FÉDÉRALE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Comme le sait le ministre, il y a actuellement un certain nombre d'arrêts de travail qui sont en dehors de la compétence fédérale. Nous n'avons pas parlé du Conseil canadien du travail depuis assez longtemps. Quand pouvons-nous nous attendre à le voir prendre forme? Comment le conseil qu'envisage le ministre pourra-t-il nous aider à régler ces arrêts de travail et les difficultés de négociation qui sont en dehors de la compétence fédérale mais qui sont très importantes pour l'économie du Canada et les bonnes relations patronales-ouvrières?

• (1150)

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, je suppose, son parti a toujours défendu fermement une politique de non-intervention dans les domaines de compétence provinciale. Il y a 10 autres ministères du Travail dans notre pays. Tout ce que je puis dire, c'est que quand des membres importants et influents du patronat et du mouvement ouvrier se rencontrent au niveau fédéral pour essayer de trouver des solutions aux problèmes au niveau fédéral, il est à espérer qu'ils trouveront des solutions pratiques qui auront des répercussions avantageuses sur les problèmes ouvriers du pays.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE QUANT AUX PROCÈS SOUS PLUSIEURS CHEFS D'ACCUSATION

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Dans le cours de sa réponse à mon intervention lors du débat sur la motion d'ajournement le 15 juillet au sujet du docteur Henry Morgentaler, le ministre de la Justice a dit croire que dans le cas de plusieurs chefs d'accusations similaires portées contre un accusé, si ce dernier est reconnu coupable sous l'un d'entre eux, il devrait s'avouer coupable sous les autres chefs d'accusation. Le ministre voudrait-il maintenant assurer à la Chambre qu'il avait tort de prétendre cela, qu'il estime au contraire qu'un accusé devrait avoir tous les droits à un procès sous tous les chefs d'accusation s'il y tient, et qu'il n'essayait pas d'annoncer une nouvelle politique gouvernementale visant à contraindre un accusé à plaider coupable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier le compte rendu à ce sujet. S'il rapporte les termes «dans tous les cas», j'aurais préféré avoir utilisé le terme «souvent» car c'est ce que je voulais dire et que je crois effectivement avoir dit ce soir-là. Il s'agit en fait d'une pratique très commune, et c'est là tout ce que je voulais dire.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et concerne l'émission de Radio-Canada intitulée «Spotlight». J'aimerais lui demander si, d'après lui, certaines des déclarations qu'il a faites pendant cette émission ne feront pas douter les Canadiens de l'utilité du comité mixte chargé d'étudier le Livre vert sur l'immigration; en outre, si le ministre a déjà décidé de diriger les immigrants vers les régions moins peuplées en leur offrant des encouragements, peut-il expliquer quels seront ces encouragements et quelle est la politique du gouvernement à cet égard?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait sans doute, je me suis efforcé de ne pas nuire aux travaux du comité en n'anticipant aucune de ses décisions, que le gouvernement espère d'ailleurs recevoir avant longtemps. Je ne me rappelle pas avoir fait de déclaration qui aille à l'encontre de cette attitude pendant l'émission, qui, comme le député le sait, consistait en une interview.

Je ne suis pas le seul à avoir beaucoup parlé de la répartition des immigrants à travers le Canada et j'affirme au député et à la Chambre que nous n'avons aucune idée préconçue au sujet de la façon d'effectuer cette répartition. Je pense avoir déjà dit que c'est une question à laquelle il fallait songer, mais j'espère que le député conviendra que je n'ai donné aucune réponse définitive aux questions qui m'ont été posées à ce sujet.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que le ministre exposait diverses possibilités plutôt que des décisions de politique précises?

M. Andras: Oui, monsieur l'Orateur. Le seul engagement précis que j'aie pris à ce sujet concerne les quatre hypothèses sur lesquelles nous aimerions nous fonder, c'est-à-dire les aspects non discriminatoires de notre politique d'immigration, la réunion des familles, la situation des réfugiés et la conciliation de l'évaluation des demandes d'admission au Canada avec les facteurs économiques, sociaux, linguistiques et culturels, que nous avons répété à plusieurs reprises et que contient d'ailleurs le Livre vert.

L'ENGAGEMENT DE LUTTEURS PROFESSIONNELS ÉTRANGERS SANS PERMIS DE TRAVAIL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu le taux de chômage fort élevé au Canada et comme l'un de nos plus grands athlètes, Gene Kiniski, a protesté contre le fait que des lutteurs professionnels de l'Inde, d'Europe et des États-Unis viennent au Canada sans permis de travail pour participer à des matches et priver ainsi de travail nos propres athlètes, le ministre chargerait-il ses fonctionnaires de veiller au départ de ces prétendus étrangers, afin que les lutteurs canadiens puissent trouver du travail à temps plein leur évitant ainsi de recourir à l'assurance-chômage?